

Erratum

Nous aimerions nous excuser pour tous inconviénients survenus suite à la parution de notre calendrier en noir et blanc pour les collectes d'ordures et de recyclage dans le journal l'Image de février. Ce calendrier est disponible sur le site Web municipal. Une copie couleur a été expédiée avec votre compte de taxes.

Erratum

We would like to apologize for any inconvenience you may have experienced due to the publication in black and white of our garbage and recycling calendar in the February Image. The calendar can be found on the municipal Web site. A color copy has been sent out with the tax bills.

CAMP DE JOUR 2017



2017 DAY CAMP

Les préparations sont en cours pour le camp de jour 2017. Les inscriptions se feront bientôt et les documents seront disponibles sur le site Web. Plusieurs activités ont déjà été prévues. Nous vous souhaitons un très bel été!

Preparations are on the way for this year's day camp. Inscriptions will begin soon and documents will be available on the website. Many activities are already being planned. Wishing you all a great summer!



Récupération gratuite

Vieux pneus (sans jantes) à l'Écocentre au 107, chemin du Maine Central ou chez Atelier Gabriel Gagné Mécanique au 783, rue McIver, Bury.

Free recycling

Old tires (without rims) at the EcoCentre, 107, Du Maine Central Road or at Atelier Gabriel Gagné Mécanique at 783, McIver Street, Bury.

Le site WEB municipal fait peau neuve

Visitez notre nouveau site Web, vous y trouverez les procès-verbaux, règlements, calendrier des ordures et recyclage et plus encore!

The municipal website gets a new look

Visit our new Website, you will find minutes, bylaws, garbage and recycling color calendar and much more!

Élections

N'oubliez pas que cette année nous sommes en mode élections municipales en plus du préfet de la MRC du Haut-Saint-François qui auront lieu le 5 novembre 2017.

Elections

Don't forget this year we are in election mode for the Municipal Council as well as the prefect of the MRC of Haut-Saint-François on November 5th, 2017.

Le saviez-vous?



LE PERMIS C'EST UNE FAÇON DE PROTÉGER VOS DROITS... ...VIS À VIS LA MUNICIPALITÉ ET AUSSI DE VOS VOISINS.

Si vous prévoyez des travaux bientôt, exemple : morceler votre terrain, construire, transformer, rénover, démolir, agrandir votre maison, installer une piscine, une clôture, bâtir une remise, une installation septique, couper un arbre, etc., il est important de s'assurer que votre projet soit réalisé en conformité avec les règlements d'urbanisme et d'environnement de votre municipalité.

Selon votre projet, vous pouvez avoir besoin d'un permis de construction, rénovation, un permis de lotissement ou un certificat d'autorisation pour réaliser ces travaux.

Toute personne présentant une demande de permis ou de certificat devrait apporter les documents suivants :



- Un plan de la construction ou de la rénovation projetée
- L'évaluation du coût des travaux
- Le nom du contracteur
- Les matériaux utilisés
- La localisation des bâtiments sur le plan et les limites du terrain visé
- Identification cadastrale du terrain visé
- La durée anticipée des travaux

L'inspecteur vous renseignera sur les normes techniques et de sécurité applicables à votre projet et sur la façon de respecter ces normes en tenant compte de vos besoins. Il pourra même vous suggérer des solutions auxquelles vous n'avez pas pensé !

Un rendez-vous est nécessaire puisque le service d'inspection est ouvert les lundis, jeudis et vendredis seulement de 8 h 30 à 15 h 30.

Municipalité de Bury
569, rue Main
Bury (Québec) J0B1J0
Ph : 819 560 8414 poste 2803
inspecteur.bury@hsfgc.ca

Did you know?



THE PERMIT IS A WAY TO PROTECT YOUR RIGHTS TOWARDS THE MUNICIPALITY AND ALSO FROM YOUR NEIGHBORS.

If you are planning to do some work soon, for example: breaking up your land, building, transforming, renovating, demolishing, extending your home, installing a swimming pool, fencing, building a shed, septic installation, cutting a tree, etc. It is important to ensure that your project is carried out in accordance with your municipality's planning and environmental regulations.

Any person applying for a permit or certificate should bring the following documents:



- A blue print or design for the planned construction or renovation
- The cost of the work
- The contractor names
- The materials to be used
- The location of the buildings whit the plan and the boundaries of the land concerned
- Cadastral land identification
- The anticipated duration of the work

The inspector will advise you on the technical and safety standards applicable to your project and how to meet these standards, taking into account your needs. He can even suggest solutions that you have not thought of!

An appointment is required since the inspection service is open on Monday, Wednesday and Friday from 8:30 to 3:30 pm.

Municipality De Bury

569 Rue Main, Bury, QC J0B 1J0

(819) 560-8414 ext. 2803

inspecteur.bury@hsfqc.ca